

# Ça vous intéresse !

## Vos impôts

	Année	MARGAUX	CANTENAC
TAXE HABITATION	2014	13,45%	13,97%
	2015	13,45%	13,97%
	2016	13,72%	14,01%
TAXE FONCIERE	2014	15,93%	14,94%
	2015	15,93%	14,94%
	2016	16,25%	14,98%
TAXE FONCIERE NON BATI	2014	43,82%	29,12%
	2015	43,82%	29,12%
	2016	44,69%	29,20%
TAXE D'AMENAGEMENT		5%	5%

► En 2017 les taxes restent inchangées.

► A partir de 2018, un lissage sera effectué sur 5 ans.

## Vos écoles



► Ecole de Margaux 8 classes : 210 élèves

► Regroupement Pédagogique Intercommunal (RPI) Cantenac-Labarde 7 classes : 175 élèves. Ecole de Cantenac 4 classes : 98 élèves, école de Labarde 3 classes : 77 élèves

► RPI Margaux-Cantenac-Labarde : 15 classes et 385 élèves

⇒ A la rentrée 2017-2018, le RPI actuel devient le RPI Margaux-Cantenac-Labarde.

Pas de suppression de poste d'enseignant ni de classe. Répartition prévue :

- **A Cantenac** : maternelle (Petite, moyenne section et une partie de la grande section)

- **A Margaux** : maternelle (une partie de la grande section) et élémentaire (cours préparatoire, CE1, CE2 et une partie du CM1)

- **A Labarde** : élémentaire (CM1 et CM2)

⇒ Une navette desservira les différentes écoles matin et après-midi.

⇒ Un accueil périscolaire sera proposé dans les 3 écoles.



Une réunion d'information pour les parents d'élèves aura lieu avant les vacances de printemps.



## Information importante : qualité de l'eau

Vous avez pu lire dans le journal Sud-Ouest du 27 janvier un article relatif à la carte de France de la qualité de l'eau (à partir d'une étude de l'UFC Que choisir ? visant la conformité aux normes ARS) disant qu'en Gironde, « 4 communes (Arsac, Margaux, Cantenac, Soussans) sont pointées d'un marqueur noir en raison d'une présence plus élevée de fluor dans l'eau ».

Nous attirons votre attention sur cette affirmation erronée. En effet, cette étude, faite sur les 36 568 communes de France à partir des analyses de l'eau effectuées, a été conduite entre 2014 et aout 2016 donc **antérieurement à la mise en service de l'unité de défluoration** sur notre commune. Celle-ci a été réalisée sous la maîtrise d'ouvrage du Syndicat intercommunal de l'eau et de l'assainissement (SIEA), sous le contrôle de Jean Renoud, son président.

Il nous a semblé essentiel de rétablir la vérité et de vous rassurer sur la qualité de l'eau qui coule de votre robinet ; les analyses faites sur l'eau de Margaux-Cantenac depuis la mise en place de la défluoration sont parfaitement conformes à la réglementation pour le fluor, comme le précisait déjà la lettre d'information de décembre 2016 de votre Communauté de Communes.

## Vos élus

**Votre Maire**  
Claude Berniard



**Maire délégué**  
Eric Boucher

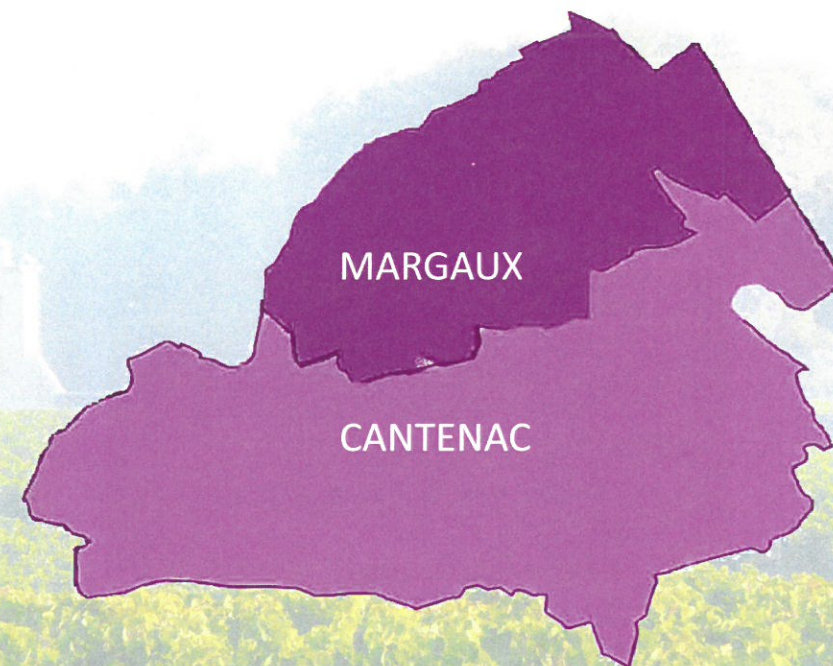


Hoel Philippe Virginie Santiago Roger Jean Pierre Béatrice Claire Serge Jean Marie Sébastien Véronique Denis Sophie  
Bru Bruno Bustillo Compadre Degas Fabarez Eyzat Fontagnères Fourton Gay Larrieu Latournerie Lurton Martin

Guy Laurent Fabienne Fabienne Chantal Michel Philippe Dominique Véronique Emmanuel Eliane Muriel Allan  
Moreau Mouillac Ouvrard Ottevaere Pernegre Piconto Poher Pouilloux Pujol Ruet Sarnac Sibeyre Sichel



# Votre Commune Nouvelle MARGAUX - CANTENAC



L'ensemble du conseil municipal de la nouvelle commune Margaux-Cantenac vous adresse ses meilleurs vœux pour l'année 2017.

Flash Info Janvier 2017

Population : 2955 habitants

Superficie : 2162 hectares

Adresse du siège :

Mairie de Margaux-Cantenac

12 rue de la Trémoille

33460 MARGAUX-CANTENAC

Tél : 05 57 88 71 36 - Fax : 05 57 88 76 26

Email : mairie-de-margaux@wanadoo.fr

Sites internet actuels :

Mairie-margaux.fr et mairiedecantenac.fr



# Pourquoi créer une nouvelle commune ?

Notre Commune Nouvelle Margaux-Cantenac est officiellement née le 1er janvier 2017, date de la signature de l'arrêté par M. le Préfet. Cette fusion, pensée bien en amont de sa naissance, représente une belle avancée pour nous tous et va nous permettre de nous enrichir mutuellement. C'est aussi une belle opportunité pour faire valoir et partager nos atouts. Ensemble dès 2017 nous allons œuvrer pour l'avenir et nourrir des projets ambitieux pour notre territoire et pour les générations futures.

Claude Bernard, maire de la commune nouvelle,  
Eric Boucher, maire de la commune déléguée

## PROXIMITE

Maintenir et consolider les services de proximité.  
Garantir l'accès et la qualité des services aux usagers.  
Développer une dynamique associative et culturelle.

## MOYENS

Mutualiser et optimiser les moyens humains, financiers et matériels des deux communes.

## ATTRACTIVITE

Renforcer le dynamisme et la notoriété de notre territoire viticole.

## MARGAUX - CANTENAC

## REPRESENTATIVITE

Assurer une meilleure représentativité vis-à-vis des partenaires : Etat, communauté de communes, département...

## AVENIR

Assurer des projets d'investissement plus ambitieux pour notre territoire.

## Organisation à compter de janvier 2017

► La commune nouvelle Margaux-Cantenac à compter de janvier 2017.

- Maire : **Monsieur Claude Bernard**
- 29 conseillers municipaux
- 7 adjoints et 1 conseiller municipal délégué
- 6 conseillers communautaires
- Personnel communal : 34 agents (17 + 17)

► La commune déléguée : Cantenac à compter de janvier 2017.

- Maire délégué : **Monsieur Eric Boucher**
- 3 conseillers communaux délégués
- Adresse : Mairie déléguée de Cantenac  
25 Avenue de la Vème République  
Cantenac  
33460 MARGAUX-CANTENAC  
Tél 05 57 88 34 12 Email : mairie.cantenac@wanadoo.fr

# Infos pratiques



## NOTA BENE :

► Tous les habitants actuels (Margaux et Cantenac) et les nouveaux arrivants sont rattachés à la commune nouvelle de Margaux-Cantenac, mais certaines formalités peuvent dépendre de la commune de résidence.

## DEMARCHES ADMINISTRATIVES

⇒ Etat civil :

- Résidents margalais et nouveaux arrivants, démarche auprès de la commune nouvelle (Mairie de Margaux)
- Résidents cantenacais et nouveaux arrivants démarche auprès de la commune déléguée (Mairie de Cantenac)

Identité : .....

⇒ Carte d'identité dans les 2 mairies jusqu'en mars 2017

⇒ Passeport mairie de Castelnau ou de Blanquefort

⇒ Permis de conduire et carte grise : préfecture

.....

⇒ Urbanisme :

Dépôt des dossiers et instruction à la mairie de la commune nouvelle (Mairie de Margaux).

.....

**elections 2017**

⇒ Elections : 2 bureaux de vote

- Résidents margalais et nouveaux arrivants voteront dans la commune nouvelle (Mairie de Margaux).
- Résidents cantenacais et nouveaux arrivants voteront dans la commune déléguée (Mairie de Cantenac).



## COURRIER POSTAL



► Résidents margalais et nouveaux arrivants :

Mr et Mme X...  
Rue de la Trémoille  
33460 MARGAUX-CANTENAC

► Résidents cantenacais et nouveaux arrivants :

Mr et Mme Y...  
Avenue de la Vème République  
Cantenac  
33460 MARGAUX-CANTENAC

La POSTE s'est engagée à assurer la distribution avec l'ancienne adresse pendant 12 mois.

.....



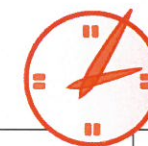
LOCATION DE SALLES : dans les 2 mairies.

.....



Jours de collecte des ordures ménagères inchangés.

.....



## Horaires ouverture mairies

	MARGAUX-CANTENAC		CANTENAC (commune déléguée)	
	MATIN	APRES-MIDI	MATIN	APRES-MIDI
LUNDI	9h-12h	13h30-17h30		
MARDI	9h-12h	13h30-17h30	9h30-12h30	
MERCREDI			9h30-12h30	14h-17h30
JEUDI	9h-12h	13h30-18h00	9h30-12h30	14h-17h30
VENDREDI	9h-12h	13h30-17h30	9h30-12h30	
SAMEDI	9h-11h			